



**ORDER/ADDRESS OF THE HOUSE OF COMMONS**  
**ORDRE/ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

NO.-N° 421-01388	BY / DE Ms. May (Saanich—Gulf Islands)	DATE May 29, 2017 / 29 mai 2017
---------------------	---	------------------------------------

RETURN BY THE LEADER OF THE GOVERNMENT IN THE HOUSE OF COMMONS  
DÉPÔT DU LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mr. Lamoureux  
PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

  
SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENT SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

JUL 19 2017

(TABLED FORTHWITH / DÉPOSÉ AUSSITÔT)



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: 421-01388

BY: MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: MAY 29, 2017

PRINT NAME OF SIGNATORY: SIGNED BY THE HONOURABLE CHRYSIA FREELAND

---

Response by the Minister of Foreign Affairs

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Freeland", written over a horizontal line.

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

China

---

ORIGINAL TEXT

---

REPLY

The promotion and protection of human rights is an integral part of Canadian foreign policy and a priority in our government's engagement with China. Canada has consistently called on China to respect, protect and promote freedom of opinion and expression, freedom of assembly and association, and freedom of religion or belief of all Chinese citizens. Canada has publicly voiced concerns about the intimidation and repression of ethnic minority and religious groups, as well as Falun Gong practitioners, and will continue to do so at every appropriate opportunity.

Canadian engagement on human rights encompasses high level visits; public statements; representations on specific issues and cases of concern; Canadian Embassy-based interventions and advocacy; outreach to civil society in mainland China, Hong Kong and Canada; cooperation and exchanges between Canadian and Chinese government agencies; and bilateral and multilateral cooperation channels.

Through bilateral channels, the government has taken every opportunity to express concerns to the Chinese government:

- Throughout his visit to China (August 30-Sept 6, 2016), the Prime Minister raised human rights concerns with senior Chinese leadership, including with President Xi Jinping, Premier Li Keqiang and Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress Zhang Dejiang. While in China, the Prime Minister also raised human rights in other meetings, such as his speech to the Canada-China Business Council, where he publicly underscored the importance Canada attaches to Canadian values on human rights, commitment to diversity and the acceptance of diverse perspectives. Raising human rights in the context of such a public business event was a strong signal that Canadian values will remain a key element of engagement on trade and investment.
- The Prime Minister also raised human rights concerns with Premier Li Keqiang during Li's visit to Canada (Sept 21-24, 2016).
- The Prime Minister previously raised human rights issues with Chinese Foreign Minister Wang Yi during his visit to Canada on June 1, 2016 (during the inaugural Canada-China Foreign Ministers' Dialogue) and on November 16, 2015 with President Xi Jinping, in Turkey.
- The Minister of Foreign Affairs raises the human rights situation in China at every opportunity and at every level, including during her meeting with her Chinese counterparts in Chile (March 14-16, 2017), Premier Li's visit to Canada (September 21-22, 2016), and at the G20 Leaders' Summit in Hangzhou (September 4-5, 2016).
- In February 2017, Canada and 10 other likeminded countries jointly expressed concerns relating to the allegations of torture and other inhumane treatment or punishment in cases concerning detained human rights lawyers and other human rights defenders.

Canada also expresses its concerns where appropriate through multilateral channels:

- During the United Nations Human Rights Council (UNHRC) debates in Geneva in March 2017, Canada expressed concerns about the increasing trend to limit the freedom of expression and peaceful assembly, including through new legislation and pre-emptive arrest and incarceration by Chinese authorities. In 2016, Canada issued three multi-country statements during the UNHRC debates in March, June and September. All statements expressed deep concerns relating to the human rights situation in China.
- Canada supported the call by the United Nations High Commissioner for Human Rights (March 2016) to release immediately and without conditions all the lawyers, human rights defenders and persons detained for their peaceful exercise of freedom of expression or for practicing their profession.
- Canada participated in the periodic review of China by the United Nations Committee Against Torture in November 2015. Canada supports the concluding observation by the committee, which challenged China's denial of responsibility of "unfair or cruel treatment experienced by ethnic minorities in its prisons" and "failure to disclose information about cases of alleged torture".
- Canada intends to closely monitor and where possible to submit recommendations during China's next Universal Periodic Review (UPR) at the United Nations Human Rights Council in 2018.

The government will continue to champion pluralism, democracy, inclusive and accountable governance, and respect for diversity in its relation with China. Through regular high-level interactions, Canada will continue to have frank conversations with China on human rights and rule of law issues, and to encourage China to live up to its international obligations on human rights.



LE PARLEMENT DES COMMUNES  
THE HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-01388

DE : M<sup>ME</sup> MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 29 MAI 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : SIGNÉ PAR L'HONORABLE CHRYSTIA FREELAND

---

Réponse de la ministre des Affaires étrangères

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

Chine

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère du Canada et constituent une priorité dans le cadre de l'engagement de notre gouvernement avec la Chine. À maintes reprises, le Canada a demandé à la Chine de respecter, de protéger et de promouvoir la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion et d'association, ainsi que la liberté de religion et de croyance de tous les citoyens chinois. Le Canada a publiquement exprimé ses préoccupations quant à l'intimidation et la répression à l'endroit de minorités ethniques et de groupes religieux, ainsi qu'envers les adeptes du Falun Gong, et continuera de le faire à toutes les occasions appropriées.

L'engagement du Canada à l'égard des droits de la personne comprend : des visites de haut niveau; des déclarations publiques; des activités de représentation sur certaines préoccupations ou certains enjeux précis; des interventions et des mesures de promotion des intérêts dirigées par les ambassades canadiennes; des discussions avec la société civile en Chine continentale, à Hong Kong et au Canada; une coopération et des échanges entre les organismes gouvernementaux canadiens et chinois; et des voies de coopération bilatérales et multilatérales.

Le gouvernement a saisi toutes les occasions d'exprimer ses préoccupations au gouvernement de la Chine par l'entremise des voies bilatérales :

- Lors de sa visite en Chine (du 30 août au 6 septembre 2016), le premier ministre a fait part de ses préoccupations en matière de droits de la personne aux hauts dirigeants de la Chine, y compris au président Xi Jinping, au premier ministre Li Keqiang, ainsi qu'au président du Comité permanent du Congrès national du peuple, Zhang Dejiang. Il a également profité de cette visite pour soulever la question des droits de la personne à d'autres occasions, par exemple dans son allocution au Conseil commercial Canada-Chine, où il a publiquement souligné l'importance qu'accorde le Canada aux valeurs canadiennes que sont le respect des droits de la personne, l'engagement envers la diversité et l'acceptation des divers points de vue. Le fait d'aborder cette question dans le contexte d'un événement public a permis d'envoyer un message clair : ces valeurs demeureront au cœur de l'engagement du Canada en matière de commerce et d'investissement.
- Le premier ministre a également soulevé ses préoccupations en matière de droits de la personne auprès du premier ministre Li Keqiang lors de la visite de ce dernier au Canada (du 21 au 24 septembre 2016).
- Le premier ministre a traité des enjeux relatifs aux droits de la personne avec le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, lors de la visite de ce dernier au Canada le 1<sup>er</sup> juin 2016 (pendant le dialogue inaugural des ministres des Affaires étrangères du Canada et de la Chine), et avec le président Xi Jinping le 16 novembre 2015 en Turquie.
- La ministre des Affaires étrangères a abordé la question des droits de la personne en Chine à toutes les occasions et à tous les échelons appropriés, y compris lors de sa rencontre avec ses homologues chinois au Chili (du 14 au 16 mars 2017), de la visite du premier ministre Li au Canada (les 21 et 22 septembre 2016) et du Sommet des dirigeants du G20 à Hangzhou (les 4 et 5 septembre 2016).
- En février 2017, le Canada et dix autres pays d'optique commune ont conjointement exprimé leur inquiétude face aux allégations de torture et d'autres peines ou traitements inhumains dans des cas concernant des avocats ou défenseurs des droits de la personne.

Le Canada a également fait part de ses préoccupations par des voies multilatérales :

- Lors des débats du Conseil des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève en mars 2017, le Canada s'est dit préoccupé par la tendance croissante à limiter la liberté d'expression et de réunion pacifique, y compris au moyen de nouvelles lois et de l'arrestation et l'incarcération préventives par les autorités chinoises. En 2016, le Canada a diffusé trois déclarations multipartites au cours des débats du Conseil en mars, en juin et en septembre. Chacune des déclarations visaient à exprimer la grande inquiétude des pays signataires face au bilan des droits de la personne en Chine.
- Le Canada appuie l'appel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (lancé en mars 2016), visant la libération immédiate et sans conditions de tous les avocats, les défenseurs des droits de la personne et les individus qui ont été détenus pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ou pour avoir pratiqué leur métier.
- Le Canada a participé à l'Examen périodique de la Chine réalisé par le Comité des Nations Unies contre la torture en novembre 2015. Il appuie les observations finales du Comité, qui conteste le déni de responsabilité de la Chine à l'égard du « traitement injuste et cruel subi par les minorités ethniques dans ses prisons » et de la « non-diffusion d'information liée aux affaires de torture présumée ».
- Le Canada compte mener une surveillance étroite et, si possible, formuler des recommandations dans le cadre du prochain examen périodique universel sur la Chine réalisé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2018.

Le gouvernement continuera de défendre le pluralisme, la démocratie, la gouvernance inclusive et responsable et le respect de la diversité dans le cadre de sa relation avec la Chine. Au moyen d'interactions régulières de haut niveau, le Canada continuera de tenir des discussions franches avec la Chine afin de trouver un terrain d'entente sur les enjeux en matière de droits de la personne et de primauté du droit, ainsi que d'encourager la Chine à respecter ses obligations internationales relatives aux droits de la personne.



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: **421-01388**

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **MAY 29, 2017**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **THE HON. AHMED HUSSEN**

---

Response by the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Ahmed Hussen'.

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**China**

---

**ORIGINAL TEXT**

---

**REPLY**

The People's Republic of China cannot be designated as a Source Country, as no such regulatory provision for designating source countries exists in Canada. Canada repealed the Source Country class in 2011 in order to focus its resettlement efforts on refugees in the greatest need.

Persons who are outside their country of origin and have a well-founded fear of persecution based on their religion may be eligible for resettlement to Canada as refugees if they meet the criteria established in the *Immigration and Refugee Protection Act and Regulations*. Refugee protection is also available for persons in Canada who are recognized as refugees by the Immigration and Refugee Board of Canada.



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-01388

DE : M<sup>me</sup> MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 29 MAI 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HON. AHMED HUSSEN

---

Réponse du ministre de l'immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

Chine

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

La République populaire de Chine ne peut pas être désignée comme pays source, car une telle disposition réglementaire n'existe pas pour la désignation des pays sources au Canada. Le Canada a abrogé la catégorie de personnes de pays source en 2011 afin de porter son attention en matière d'établissement sur les réfugiés ayant les plus grands besoins.

Les personnes qui sont à l'extérieur de leur pays d'origine et qui ont une crainte fondée d'être persécutées en raison de leur religion peuvent être admissibles pour la réinstallation au Canada à titre de réfugié, si elles répondent aux critères établis de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de son règlement d'application. La protection des réfugiés est également disponible pour les personnes au Canada qui sont reconnues comme réfugiés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.